

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 05 février 2018, à 20 heures, salle du Conseil.

Étaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes ; M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, M. David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, M. Thierry Luciani, Conseillers Municipaux.

Absent : M. Eric Arnol

Pouvoir : M. Eric Arnol pour M. Claude Sirand

Secrétaire de séance : M. Claude Sirand

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2017 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec un pouvoir de M. Arnol, Conseiller municipal.

AFFAIRES SCOLAIRES

Présenté par Mme Nelly Pugnale, Conseillère municipale ;

- le recrutement d'un fonctionnaire, dans le cadre d'une activité accessoire, pour le projet musique 2017/2018.

TRAVAUX

Présentés par M Jean-Louis Minard, Adjoint délégué ;

- les avenants n°1 avec les entreprises suivantes :
 - LP'ETANCH, lot 2 - étanchéité, d'un montant HT de 3 646.00 € ;
 - PITOU, lot 11 – peinture, d'un montant HT de 2 989.97€.

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature :

- d'un avenant n°2 avec l'entreprise STRUCTURE BOIS, titulaire du lot 3 - charpente, ossature, bardage bois, pour une moins-value de 905€ pour non-exécution des travaux sur plancher, représentant une baisse du marché de 0.43% ;

- d'un avenant n°1 avec l'entreprise SMS, titulaire du lot 6 - serrurerie métallerie, pour des travaux d'un montant HT de 430€, représentant une hausse du marché initial de 0.64% ;
- d'un avenant n°1 avec l'entreprise LAMBDA ISOLATION, titulaire du lot 8 – cloison plâtrerie, faux-plafonds, pour les travaux supplémentaires d'un montant HT de 923.31€, et la non-réalisation d'une trappe représentant une moins-value de 323.67€. Le marché initial se trouve augmenté de 1.90%
- d'un contrat d'utilisation d'une machine à affranchir de type POSTBASE Mini, avec LA POSTE ;
- d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement d'une classe ULIS, Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (Ex CLIS) située à Échirolles. Un seul enfant est concerné. La participation financière est de 706€ ;

Le Maire,
Ludovic BUSTOS